



COMMUNE DE SAINT-GEORGE

BULLETIN D'INFORMATIONS



Photo : Céline Etoupe

Décembre 2020

Édité par la Municipalité
Site internet : www.saint-george.ch

BUREAU COMMUNAL

Greffe municipal

Grand'Rue 4 - Case postale 10
1188 Saint-George
Tél : 022 368 12 69
greffe@saint-george.ch
habitants@saint-george.ch

Heures d'ouverture

Mardi de 15h00 à 19h00
Jeudi de 08h30 à 12h00
de 14h00 à 16h30

* * * * *

Bourse communale

Grand'Rue 4 - Case postale 10
1188 Saint-George
Tél : 022 368 13 51
bourse@saint-george.ch

Heures d'ouverture

Jeudi de 14h00 à 16h30

* * * * *

DÉCHETTERIE

Heures d'ouverture

Jeudi de 15h00 à 18h00
Samedi de 09h00 à 11h00



ADMINISTRATION COMMUNALE
Fermeture de fin d'année



Les bureaux de l'administration communale seront fermés :

du lundi 21 décembre 2020

au dimanche 3 janvier 2021

Réouverture le mardi 5 janvier 2021

* * * * *

RAMASSAGE DES DECHETS ET
DECHETTERIE COMMUNALE

Jours fériés officiels 2020 et début 2021

Ramassage des déchets

Ramassage lundi 21 décembre 2020

Ramassage lundi 28 décembre 2020

Ramassage lundi 4 janvier 2021 (et encombrants)

Déchetterie communale



Jeudi 24 décembre 2020

FERMEE

Samedi 26 décembre 2020

de 09h00 à 11h00

Jeudi 31 décembre 2020

de 15h00 à 18h00

Samedi 2 janvier 2021

FERMEE

BILLET DU SYNDIC

Chers habitants et habitantes,

Nous voilà presque à la fin de cette année, je dirai enfin, tout en sachant que la pandémie ne va pas comme par magie disparaître au premier matin de l'année 2021.

Cette année fut évidemment particulière et chacun a été touché au plus profond de lui-même, soit dans son physique, soit dans son psychisme. Au mois de mars, nous commençons à entendre que des gens souffraient, voire mouraient d'une maladie appelée Corona et ensuite Covid-19. Du jour au lendemain, le Conseil fédéral annonce prendre la main sur les cantons et impose des restrictions à l'ensemble de la population et les frontières se ferment.

Du jamais vu et soudain, notre vie professionnelle et privée si bien huilée, nos projets, nos déplacements, nos vacances, notre liberté et notre façon de penser sont remis en question par une autorité !!!

Je ne vais pas ici refaire l'année, que nous espérons tous être un épisode isolé dans notre vie, car les médias de tous bords s'en chargent à longueur de journée. Mais plutôt relever que la vie a bien continué et que de belles choses sont arrivées. Des personnes sont tombées amoureuses, des naissances ont eu lieu, des jeunes ont fini leur formation, trouvé du travail et encore d'autres très belles choses.

Pour notre commune, je relève que ce fut une année bien chargée et que tout le monde a assuré son rôle et même développé des trésors d'imagination. Pensons à nos tenanciers de l'Auberge du Cavalier qui trouvèrent les ressources pour proposer des plats à l'emporter et à nos concitoyens de répondre présents. Au-delà de l'aspect financier, cela a été surtout bon pour le moral, tout comme le soutien de la commune de ne pas encaisser les mois de fermeture.

Que chacun et chacune prenne en cette fin d'année le temps de la réflexion sur des événements, des situations, des moments positifs qui l'ont touché de près ou de loin et qu'il les garde bien au chaud, voire se les remémore le plus souvent possible. C'est tout cela que cette maladie n'aura pas, bien fait pour elle ! ...

Je vous souhaite à tous et toutes de passer, certes des fêtes inhabituelles, mais que vous trouverez en vous les ressources pour les rendre agréables et osons, les plus heureuses possible pour vous, votre famille et vos proches.

Alain Domenig, Syndic

ROUTES - SERVICE HIVERNAL

La Municipalité aimerait vous rappeler l'article 5 (art. 23 LRou) alinéas 2 et 3 du Règlement d'application de la loi du 10 décembre 1991 sur les routes :

Alinéa 2

Lors du déneigement des routes, l'Etat ou les communes ne sont pas tenus de procéder à l'enlèvement des amas de neige accumulés devant les entrées, les places de parc ou autres aménagements des propriétés privées.

Les riverains ne sont pas autorisés à repousser la neige sur la route, ni à y déverser celle des toits.

La Municipalité se dégage de toute responsabilité concernant d'éventuels dégâts causés par le déneigement, notamment aux aménagements extérieurs proches ou aboutissants aux routes cantonales et communales ainsi qu'aux arbres et haies dont l'émondage n'a pas été effectué.

Alinéa 3

Les riverains sont tenus de prendre toute mesure utile pour éviter la formation de glaçons menaçant la sécurité des usagers de la route et des trottoirs.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous souhaitons un bel hiver.

Laurent Pasche, Municipal



CONTRÔLE DES HABITANTS - Informations générales

La Commune de Saint-George compte (au 10.12.2020) 1'075 habitants pour 454 ménages ainsi que 30 résidents secondaires.

129 ménages composés d'adultes et d'enfants représentent en tout 492 habitants.

Il y a 325 ménages sans enfant, soit 583 habitants.

251 étrangers habitent à Saint-George représentant 27 nationalités différentes.

La commune compte 222 enfants.

96 femmes sont retraitées contre 87 hommes.



Domenico **Creta**, décédé le 04.01.2020

Eliane **Williamoz**, décédée le 02.02.2020

Gertud **Hauser**, décédée le 07.02.2020

Muguette **Kwanten**, décédée le 16.02.2020

Paul **Monney**, décédé le 27.04.2020

Verena **Holdam**, décédée le 17.05.2020

Marguerite **Bertels**, décédée le 08.09.2020



Nous souhaitons la bienvenue à

Eléana Rose Sudan, née le 23.09.2019

Klavdia Perez, née le 29.10.2019

Gabriel Wanyanga, né le 22.11.2019

Elis-Siam Akoumou Aboui, né le 30.12.2019

Gallien Primault, né le 19.06.2020

Jessica Couturier, née le 22.07.2020

Ilenia Perfetto, née le 11.09.2020

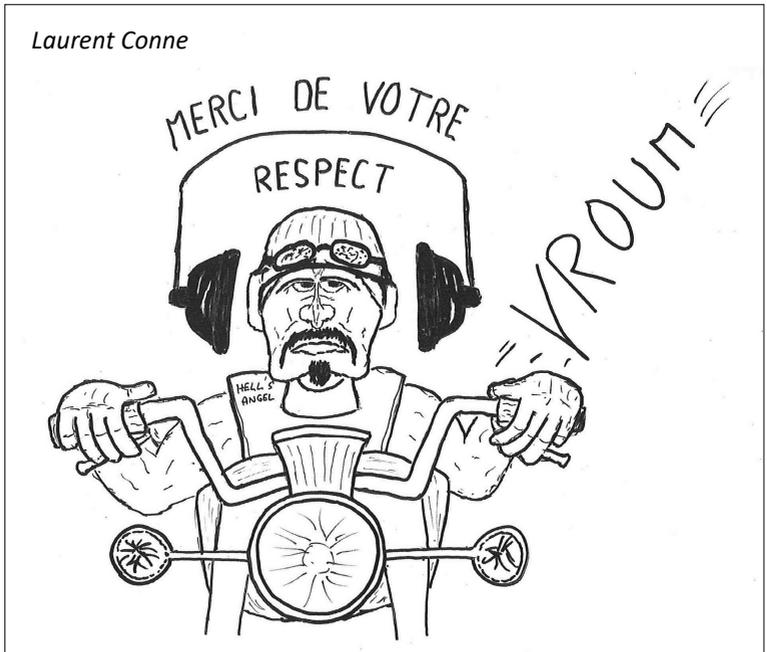


NUISANCES SONORES - CONCOURS DE DESSINS

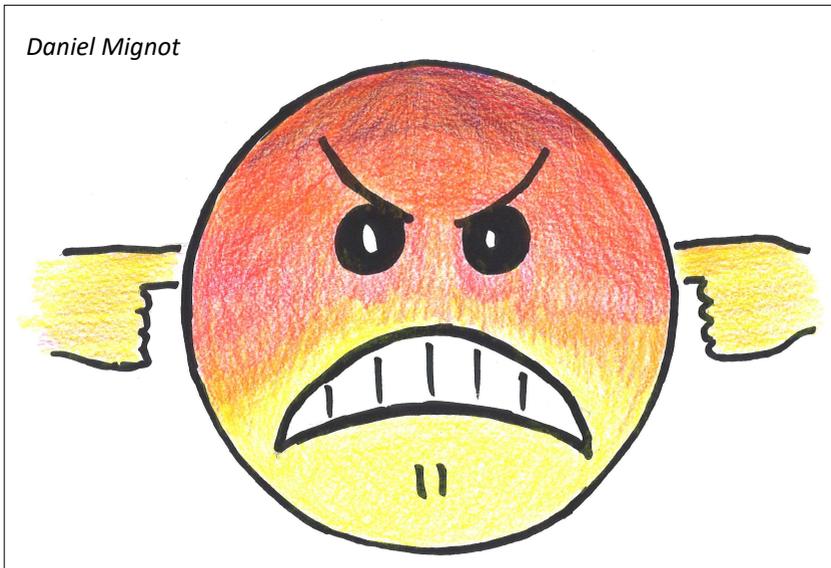
Vous trouverez, ci-dessous, les dessins reçus suite au bulletin communal du mois de juin dernier :

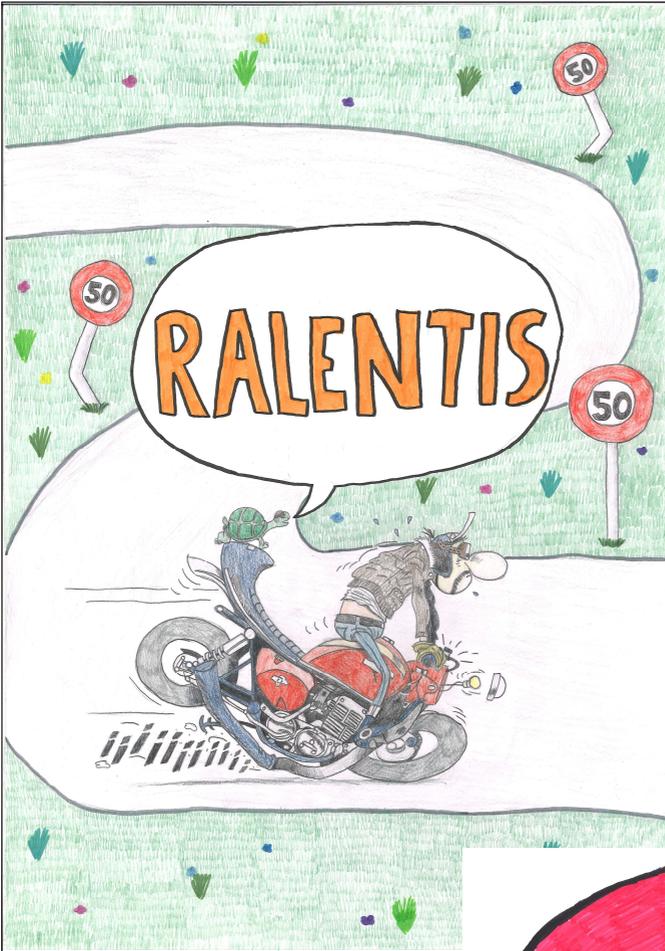
La Municipalité remercie toutes les personnes qui ont envoyés leur(s) dessin(s), affiches ou idées.

Laurent Conne



Daniel Mignot

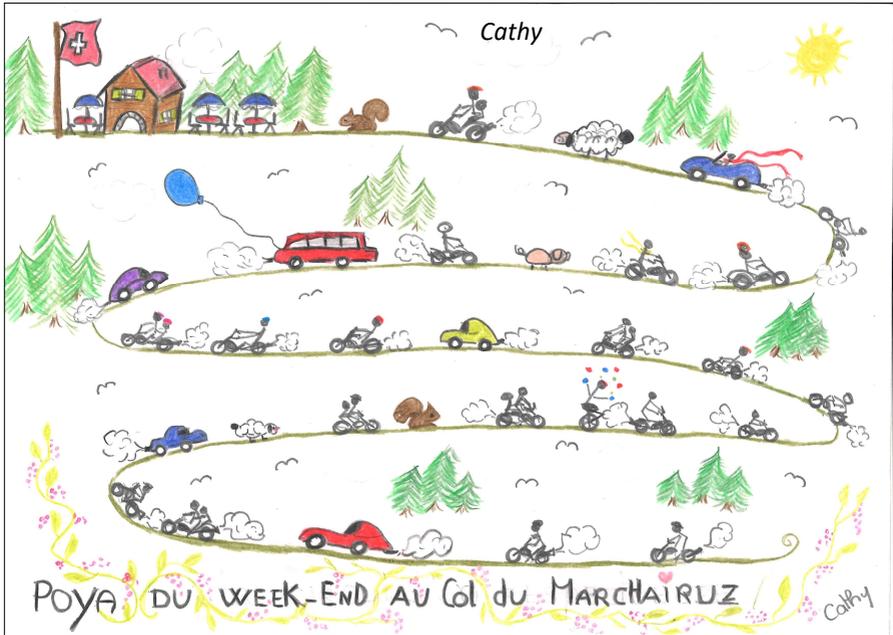




Clémentine Kronegg

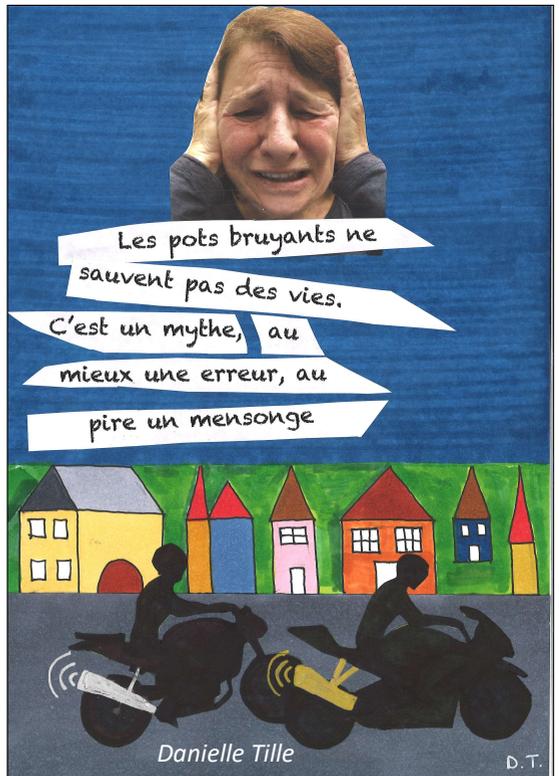
Daniel Mignot





Daniel Mignot

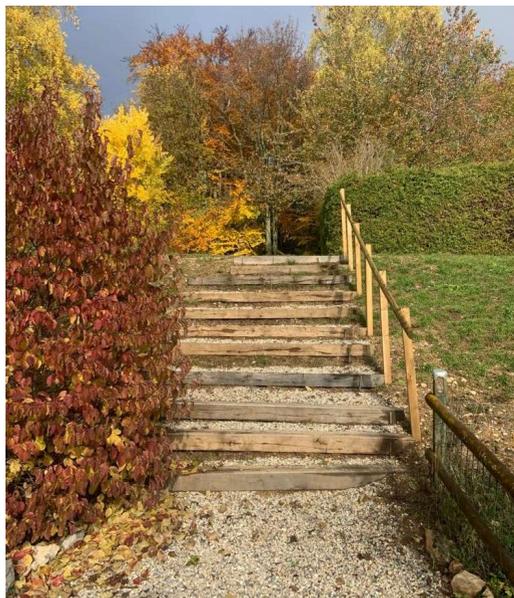
Waaroumm
Waaroumm
Waaroumm



PROTECTION CIVILE

La Protection civile a effectué la réfection de l'escalier pédestre situé à la route du Marchairuz, au mois d'octobre dernier.

Une magnifique réalisation.



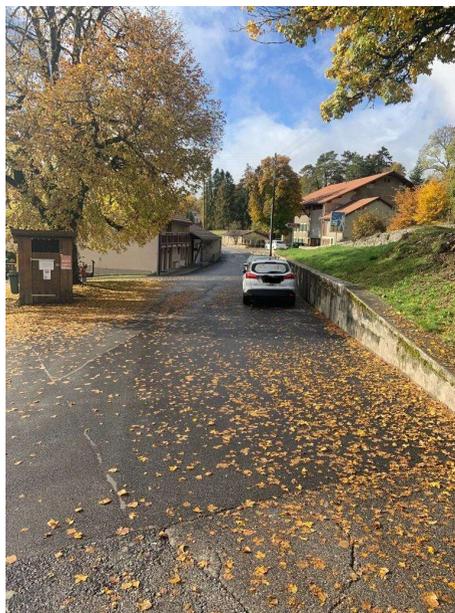
ROUTES

Au mois de septembre, nous avons réalisé la réfection de plusieurs morceaux de routes de notre village :



Chemin de l'Eglise et sa place

Chemin du Moulin et le quartier du Verger au Muret



Chemin de la Prairie, partie en Maréchon

Laurent Pasche, Municipal

ELECTIONS COMMUNALES GÉNÉRALES

Le Conseil d'Etat a décidé de fixer les prochaines dates des élections communales générales, selon le dispositif suivant :

- 7 mars 2021 Premier tour de la Municipalité et premier tour des élections du Conseil communal
- 28 mars 2021 2ème tour de la Municipalité et 2ème tour du Conseil communal
- 25 avril 2021 1er tour de l'élection du/de la Syndic/que et élection des suppléants au Conseil communal
- 16 mai 2021 2ème tour de l'élection du/de la Syndic/que

Comment se porter candidat au Conseil communal ?

- ⇒ Tout candidat doit avoir son domicile politique dans la commune, au plus tard au moment du dépôt de la liste.
- ⇒ Dénomination de la liste (obligatoire).
- ⇒ Le nombre de sièges à pourvoir au 1er tour sera de 45.
- ⇒ Si vous vous portez candidat/e au Conseil communal, il vous faut trouver deux personnes en tant que mandataire responsable et suppléant.
- ⇒ Vous pouvez vous parrainer vous-même, sur la liste. Dans tous les cas, il faut compter minimum 3 personnes signataires (parrains) de la liste.
- ⇒ La signature d'un candidat peut être remplacée par celle d'un mandataire, au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- ⇒ Le nom d'un candidat ne peut figurer qu'une fois sur la liste.
- ⇒ Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature, une fois le dossier déposé au greffe municipal.

Une liste générale (pour les 55 candidats – 45 conseillers et 10 suppléants) sera ouverte et disponible au bureau communal, dès ce jour.

Comment se porter candidat à la Municipalité ?

- ⇒ Tout candidat doit avoir son domicile politique dans la commune, au plus tard au moment du dépôt de la liste.
- ⇒ Dénomination de la liste (obligatoire).
- ⇒ Le nombre de sièges à pourvoir au 1er tour sera de 5.
- ⇒ Si vous vous portez candidat/e à la Municipalité, il vous faut trouver deux personnes en tant que mandataire responsable et suppléant.
- ⇒ Vous pouvez vous parrainer vous-même, sur la liste. Dans tous les cas, il faut compter minimum 3 personnes signataires (parrains) de la liste.
- ⇒ La signature d'un candidat peut être remplacée par celle d'un mandataire, au bénéfice d'une procuration spéciale jointe à la déclaration.
- ⇒ Le nom d'un candidat ne peut figurer qu'une fois sur la liste.
- ⇒ Nul ne peut retirer ou ajouter sa candidature, une fois le dossier déposé au greffe municipal.

Les dossiers de candidatures seront disponibles au bureau communal, dès ce jour.

**Le dépôt des listes doit être effectué au plus tard le lundi 18 janvier 2021 à 12h00
(le bureau sera ouvert exceptionnellement de 11h00 à 12h00).**

UN NOUVEAU TRAVAILLEUR SOCIAL DE PROXIMITÉ (TSP) À SAINT-GEORGE

Tessinois d'origine, diplômé en Sciences Sociales à l'Université de Lausanne et avec plusieurs années d'expérience avec les jeunes, je suis le nouveau TSP pour la commune de Saint-George.

Tu as entre 12 et 25 ans et tu habites Saint-George ? Tu traverses un moment difficile et tu nécessites d'un soutien ? Tu as des questions concernant la formation et l'emploi ? Tu veux réaliser un projet dans ta commune mais tu ne sais pas comment t'y prendre ?

En tant que Travailleur Social de Proximité, je m'engage à te soutenir, te conseiller et t'accompagner de manière gratuite et confidentielle

Tu peux me rencontrer sur le territoire de la commune ou me contacter au +41 79 193 00 43.



Rue des Marchandises 17, 1260 Nyon

+41 79 193 00 43

siro.balestra@avasad.ch



Association des Paysannes Vaudoises – Groupement Marchissy et Environs

Paysannes d’Aujourd’hui ?

Voilà plus de 60 ans, que notre groupement réunit, exclusivement, des dames des villages de Saint-George, Longirod, Marchissy, Le Vaud, Bassins, Arzier- Le Muids et Burtigny. Toutes ne viennent pas du monde agricole, mais Toutes défendent les valeurs du savoir-faire et du savoir-être. La venue des non paysannes ou des femmes rurales a permis d’apporter un enrichissement et un élargissement des activités.

Le but de l’association est de favoriser le rapprochement et la compréhension entre les milieux citadins et ruraux, promouvoir les produits du terroir et défendre les intérêts agricoles. Plus de 73 groupes sont représentés au sein de l’APV (Association des Paysannes Vaudoises) du Canton de Vaud. Notre groupement réunit plus de 80 dames de tout âge et de tous horizons.

Nos activités ont surtout lieu pendant la saison hivernale et elles sont bien diverses, nous touchons à tous les domaines, culturels, sportifs, gastronomiques, en voici quelques exemples, issus de notre programmes 2020-2021 : Cours de cuisine japonaise et tessinoise, sorties à raquettes ou à ski et marche, cours de nutrition et conférences diverses, chromothérapie et fleurs de Bach, couture avec la confection d’un chèche, bricolage, jass, sans oublier nos sorties d’un jour. Toutes ces activités nous permettent de nous retrouver et d’échanger, de créer des amitiés et de nous soutenir. Ces exemples ne sont là que pour vous donner envie de partager avec nous.

Alors venez nous rejoindre, c’est avec plaisir que nous vous accueillerons et notre Présidente, Mme Nathalie André de Bassins (tél. 079/ 689.07.64) se tient à disposition pour plus de renseignements ainsi que Christine Domenig de Saint-George (tél. 079/418.78.58).

Nous vous souhaitons de très belles fêtes de fin d’année et une année 2021 remplie de petits et grands bonheur – Prenez soin de vous et de votre entourage et au plaisir de vous rencontrer lors de nos différentes manifestations autour de petites gourmandises.

Groupement Marchissy et Environs, Christine Domenig



Photo : Céline Etoupe

En ces périodes de fêtes particulières cette année, la Municipalité de Saint-George tient à vous transmettre ainsi qu'à votre famille ses meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite pour 2021.

La Municipalité de Saint-George